



Suite à la saisine du Directeur général de l'ARS reçue le 20 novembre, et en respect des modalités calendaires convenues en amont, la Présidente a sollicité les membres de la CRSA au sujet de la révision du zonage pour la profession d'orthophoniste.

Après avoir pris connaissance des différentes observations recueillies, échangé et partagé en Commission permanente (CP) du 5 décembre l'avis préparatoire de la commission spécialisée de l'organisation des soins (CSOS) et celui transmis par la commission spécialisée prévention (CSP), un projet d'avis a été rédigé et un vote en ligne s'est lancé auprès de toute l'assemblée du 15 au 21 décembre 2023, dont voici les résultats :

Nombre de votants : 63/103 sièges, dont 100 effectivement désignés.

Ne se prononce pas : 12

Nombre de contre/ « avis défavorable » : 3

Nombre de pour/ « avis favorable » : 48, avis qui l'emporte

La CRSA émet donc un avis favorable sur la révision du zonage pour la profession d'orthophoniste.

En complément, elle souhaite :

- Mettre l'accent sur :

- a) La nécessité d'un délai plus long pour rendre les contributions afin de permettre un échange qualitatif entre les membres ; un débat approfondi et constructif étant nécessaire pour garantir une compréhension mutuelle des enjeux et favoriser une prise de décision éclairée
- b) Le manque d'orthophonistes en région et sur les difficultés de recrutement qui concerne également les structures de soins
- c) L'insuffisance de l'offre de formation et le manque de terrains de stage
- d) Le taux de fuite important en région des étudiants (estimé à 50%) expliqué par le fait que beaucoup d'entre eux font le choix d'exercer dans leur région d'origine. A ce titre, est évoqué l'intérêt de la mise en place d'une aide financière sur le modèle des aides à l'exercice existantes afin de fidéliser les étudiants sur le territoire

- Souligner ses réserves :

- a) Les contraintes règlementaires auxquelles s'est heurté le zonage, limitant une flexibilité nécessaire
- b) Les marges de manœuvres autorisées insuffisantes pour répondre adéquatement aux besoins croissants en santé